

LE « MURUS GALLICUS » du « Bello Gallico » selon César (livre VII § 23)

C'est dans le commentaire du siège d'Avaricum (Bourges) – *oppidum* de plaine, que les Gaulois Bituriges se refusèrent à incendier, créant ainsi la déplorable exception à la pratique de la terre brûlée instaurée par Vercingétorix (§ 15) – que se situe ce passage si souvent évoqué.

Immédiatement après l'exposé des ingénieux moyens techniques mis au point par les Gaulois (les lacets nœuds coulants pour arrêter les faux murales des Romains, le creusement des sapes, les tours évolutives à étages, les pieux enflammés, les blocs de pierre lancés sur l'assaillant), César enchaîne sur la description détaillée de ce type de rempart qui a gardé le nom de *muris gallicus*.

Il n'est pas certain qu'il s'agisse du rempart même d'Avaricum, car après la prise de cet *oppidum*, la population entière – 40.000 vieillards, femmes, enfants – fut massacrée, et il n'est pas dit que cette ville « *presque la plus belle de toute la Gaule* » (§ 15) eût été détruite (car bien évidemment pour connaître la structure intérieure, il faut le démolir). En effet, César dit qu'il s'y attarda plusieurs jours, afin de permettre à ses hommes, très éprouvés par la faim et les épreuves durant le siège, de profiter des provisions de blé et de toute sorte de victuailles dont abondait cette ville.

Avant toute chose il convient d'indiquer à quelles sources on s'est adressé.

Pour ce passage assez bien transmis par les manuscrits (135 dépouillés par nos soins pour le livre VII sur les 284 recensés par Mrs Virginia Brown), je me suis appuyée sur quelques-unes des éditions imprimées, non accompagnées de traduction : HOTOMANUS (1574), SCALIGER (1685), OUDENDORP (1737), ACHAINTE (chez Lemaire, 1810), DÜBNER (1867).

Les éditions reprennent toutes à peu de chose près le même texte. La seule traduction à laquelle je me référerai est celle de PERROT d'ABLANCOURT (1665) qui eut un succès durable et fut reprise et modernisée par le général CREULY et Alexandre BERTRAND (1865) pour servir de référence...

En préliminaire à toute étude sur les « Commentaires », il n'est pas inutile de dire que César est un auteur difficile, contrairement à ce qui pouvait être avancé, lorsque que dans les lycées, nos professeurs l'abordaient en classe de Quatrième. Qu'il est aussi un grand écrivain, précis et soucieux d'être compris, refusant l'emploi des mots rares et des vocabulaires de métier¹, sans doute poussé par cet orgueil personnel d'aristocrate, qui ne saurait s'exprimer comme les *opifices* (les artisans) et qui a conscience de s'adresser à ses pairs en politique, sinon par la naissance, consuls et sénateurs.

Le passage commence ainsi :

« *Quant aux remparts gaulois ils sont tous construits à peu près selon la technique suivante* ».

La suite, par son extrême concision, offre un bel exemple de style césarien :

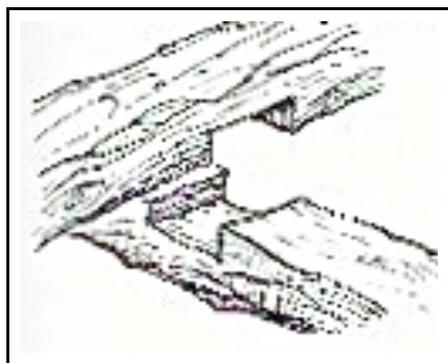
« *Trabes directae perpetuae in longitudinem paribus intervallis distantes inter se binos pedes in solo collocantur* ».

Quand on fait la construction, c'est-à-dire mettre les mots dans l'ordre dans lequel on les traduit en français, cela donne :

<i>Directae</i>	Perpendiculaires
<i>trabes perpetuae</i>	[à] des poutres mises les unes à la suite des autres
<i>in longitudinem</i>	sur toute leur longueur
<i>[trabes] in solo collocantur</i>	des traverses sont posées à même le sol
<i>paribus intervallis</i>	à intervalles réguliers
<i>distantes inter se</i>	avec un écart entre elles
<i>binos pedes</i>	de deux pieds chaque fois.

¹ Un bon exemple de refus – voire de la répugnance – de César à employer les termes des vocabulaires de métier est justement le mot « *caementa* », qui désigne les « moellons », autrement dit les « blocs de pierre », ou « pierres brutes ». Ce n'est guère que chez Vitruve que l'on a quelque chance de rencontrer ce mot.

On le voit, le nom pluriel « *Trabes* » accompagné de deux qualificatifs juxtaposés et non reliés est comme en facteur commun et doit donc être repris dans la traduction : une première fois « *trabes perpetuae* » quand il s'agit des poutres mises bout à bout sur la longueur, ensuite notre mot « traverses » rend bien l'idée de perpendicularité contenue dans « *directae* ». Il est important de comprendre que tout cet assemblage de poutres repose à même le sol, c'est-à-dire sans fondations¹.



L'ouvrage de Jean-Paul GUILLAUMET « *L'artisanat chez les Gaulois* » (éd. ERRANCE – Paris – 1996) présente page 33 un excellent croquis de cet assemblage dit « à mi-bois » (voir ci-contre).

Il faut remarquer l'insistance de César à souligner l'écart qui sépare les traverses perpendiculaires, insistance ternaire de la rhétorique classique : *paribus intervallis, distantes inter se, binos pedes*. Avec cette précision « *binos pedes* », l'adjectif distributif de *duo*, voilà l'unique module du *murus gallicus*.

La suite de la phrase dit qu'à l'intérieur de l'ouvrage, c'est-à-dire du poutrage, ces poutres croisées sont assujetties entre elles, et que les creux, disons les caissons, sont recouverts, ou mieux, remplis de *multo aggere*, c'est-à-dire avec une grande quantité de terre et de matériaux divers.

Ensuite « *in fronte* », sur le devant, les intervalles *effarciuntur* sont bourrés, comblés avec *grandibus saxis coagmentatis*, de gros blocs de pierre solidement calés.

Sur ce premier niveau dont la surface a bien été aplanie avec la terre et des gravats, vient s'ajouter *insuper* par-dessus un autre assemblage identique au premier rang (poutres entrecroisées et assujetties, remplissage des caissons), en gardant l'intervalle entre les traverses fixé au début, soit *binos pedes*, mais de façon que les poutres ne se touchent pas, *neque inter se contingant trabes*, ce qui revient à dire qu'il y a eu forcément un décalage de deux pieds. Dans cette configuration du parement du côté de l'ennemi, vu que les poutres ne se touchent pas, les blocs de pierre non plus.

Voici le résultat :

<i>Sed ut [trabes] intermissae singulae</i>	mais de manière à ce que [les poutres] séparées chacune à sa place
<i>paribus spatiis</i>	par des espaces identiques
<i>arte contineantur</i>	soient maintenues solidement
<i>singulis saxis interiectis</i>	par des blocs de pierre interposés chacun à son tour.

Nous venons là de rencontrer une autre difficulté de traduction, et aussi de compréhension du latin², avec ce double emploi de l'adjectif distributif « *singuli* » « un par un séparément », « un à la fois », cela signifie que l'extrémité des traverses et des blocs de pierre sont séparés les uns des autres. De plus dans *trabes singulae singulis saxis* la disposition est stylistiquement soulignée par un bel exemple de chiasme³.

Donc si la section des poutres n'est certes pas précisée, elle se déduit géométriquement du module de base, *binos pedes*, car il faut bien admettre qu'à chaque nouveau rang du poutrage, on doit observer un décalage de deux pieds.

¹ *in solo* : à même le sol.

Cette pratique peut avoir perduré pendant quelques siècles. Depuis la construction du Grand Louvre à Paris, on peut remarquer que les fondations du Louvre de Charles V, une fois dégagées, présentaient un niveau inférieur en poutres – de même tout au fond du puits où fut retrouvé le Chapel du Roi. Il est dommage que cela ne soit signalé sur aucun panneau explicatif.

² Ces adjectifs distributifs, pour lesquels le français n'a pas d'équivalent, sont généralement très mal traduits ou pas traduits du tout. Un bon exemple est celui de la « *fossa duplex* » construite par César à Gergovie pour relier le grand camp, ou camp de base « *castra maiora* », au petit camp, camp d'attaque « *castra minora* ». Pour s'en convaincre il n'est qu'à lire dans les éditions du XIX^e et du XX^e siècle ce qui a été proposé pour ces quatre mots : « *fossamque duplicem duodenum pedum* »... et surtout examiner les coupes dudit « double fossé » dans et après l'ouvrage de Napoléon III... (cf. Chronique N° 100 pp. 3-6 : <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N100%20.pdf>).

³ On peut relever un autre bel exemple de chiasme dans la description d'Alésia (§ 69 du livre VII) « *duo duabus ex partibus flumina* ».

Ce rempart mériterait aujourd'hui le nom d' « ouvrage d'art », et César, habituellement si impassible, ne cache pas son admiration et en une litote éloquente dit que *nec opus deforme non est*, ce type d'ouvrage ne manque pas de beauté grâce à *alternis trabibus ac saxis*, à l'alternance des poutres et des blocs de pierre, qui *rectis lineis*, formant des lignes droites, *suos ordines servant*, respectent leurs alignements respectifs. L'alternance régulière entre les parties en bois et les parties en pierre, l'ordre même des mots aussi pour les participes *intermissae* et *interiectis* reprend ce tour grec qu'on appelle « enclave » et que César affectionne particulièrement – et qui évoque bien l'imbrication des matériaux.

On comprend alors ici parfaitement que ce *murus gallicus* constitue la protection la plus adaptée à la défense des villes : contre l'incendie elle oppose la pierre et contre les coups de bélier un boisage de construction dont l'armature interne soutient l'ensemble¹. Quant à la longueur, la plupart du temps, dit César, elle atteint *pedes quadragenos*, soit 12 m, c'est-à-dire la longueur des poutres *perpetuae*, ce qui ne veut pas dire que toutes les poutres mesuraient 12 m.

Voilà donc un ouvrage dont les qualités par-delà le temps et l'espace illustre le grand principe de Vitruve : *utilitas, firmitas* et *venustas*. Il est utile à la défense des villes, tous ses éléments sont disposés en vue de la plus grande solidité et enfin il est agréable à la vue.

Est-il nécessaire de se demander si les poutres et les traverses sont équarries ?

Évidemment elles le sont, puisque des *trunci* aux *trabes*, le travail des gaulois est passé par là. À l'évidence, ce type de rempart exigeait une énorme quantité de gros troncs d'arbres, surtout pour les traverses dont, compte tenu des chutes à l'équarrissage, le diamètre devait bien atteindre quelque 70 cm, tout au moins du côté du parement, la largeur du rempart devant avoisiner à la base les 3 m. Ce n'était pas un obstacle pour les Gaulois, vu l'existence de ces antiques et immenses forêts en Gaule, si redoutées des armées romaines. On a toutes les raisons de penser qu'il s'agissait d'essences de feuillus, chênes, châtaigniers, charmes, hêtres et non de conifères. Le chêne a la propriété de durcir à l'eau et à l'humidité, quand au châtaignier son bois acide ne peut être colonisé par les parasites.

Voici maintenant le moment de faire état de la traduction de Perrot d'Ablancourt. L'auteur la publia d'abord sans le texte latin. On ne peut pas dire qu'elle soit dans l'ensemble rigoureuse, elle s'est voulue explicite. Et pour notre passage, voici ce qu'on y relève, et qui est un commentaire : « *Les pierres posant tous jours sur les poutres, et les poutres sur les pierres en forme d'eschiquier* ».

Enfin cette idée est reprise dans une note de l'édition scolaire BOUÉ (chez M. de GIGORD, à Paris, 1933) page 239 au sujet de « *neque inter se contingant trabes* ». Cela est expliqué plus loin par « *alternis trabibus ac saxis* », « *ce qui donnait à la façade l'aspect d'un échiquier* ».

Colette DOCO-ROCHEGUDE

Sociétaire de la Société Savante de Corrèze

ex-Sociétaire des Alpes Maritimes (Cannes-Grasse) et des Études du Lot

Note du rédacteur en chef sur le *murus gallicus* en pays arverne

Ce n'est que récemment que des vestiges de *murus gallicus* ont été découverts en territoire arverne, sur deux sites d'*oppida*, alors qu'il s'agit, pour la fin du second âge du Fer, du type de rempart majoritaire en Gaule (sauf dans le Midi). Jusqu'alors, les recherches archéologiques locales s'étaient en effet focalisées sur le site de Gergovie-Merdogne, dont le rempart, bâti en pierre sèche, serait en réalité, selon une étude parue l'an dernier, d'inspiration hellénistique (du type dit « mur à éperons »). Les deux *oppida* arvernes concernés sont, d'une part, celui de Vermieux (commune de Cusset), situé en hauteur au nord-est du territoire arverne, et, d'autre part, celui de Gondole (commune du Cendre), site de plaine bordant l'Allier au sud du bassin clermontois. Pour l'*oppidum* de Corent, les très importantes fouilles dirigées par Matthieu Poux depuis 2001 n'avaient pas, jusqu'à cette année, porté sur d'éventuelles fortifications, ce qui est le cas cet été (nous vous ferons part des résultats de cette fouille dans notre prochain numéro).

¹ On peut se demander si, en plus de l'encastrement « à mi-bois », poutres et traverses étaient assujetties d'une autre manière. Les recherches archéologiques ont en effet montré que de longs clous de charpente en fer étaient utilisés pour certains remparts gaulois, tel celui de Bibracte.

Nous devons néanmoins signaler que de nombreux manuscrits parmi les plus anciens parvenus jusqu'à nous (Romanus. Rome 3864 IX^e - X^e s., Parisinus. Paris 5763 IX^e - X^e s., Florence Laurentiana. 33 X^e s., Moysiacaensis. Paris 5056 XII^e s., Neapolitanus Naples IV C XII^e s.) et beaucoup d'autres jusqu'au XV^e s., donnent la leçon *aere vincuntur*, comme Vatican 763, Vatican 4681, Paris 1702, Rome 45, Berlin 442, Venise 1700, Paris 1279, ou bien *here vincuntur* comme Bologne A 65, Paris 5765 et 5766, ou encore *ere vincuntur* comme Utrecht 732 – ce qui signifierait que les clous étaient en... bronze !

Mais à notre connaissance, aucune édition imprimée n'a adopté l'une de ces leçons, donnant toutes *hae revincuntur*. Le travail sera-t-il un jour poursuivi ?